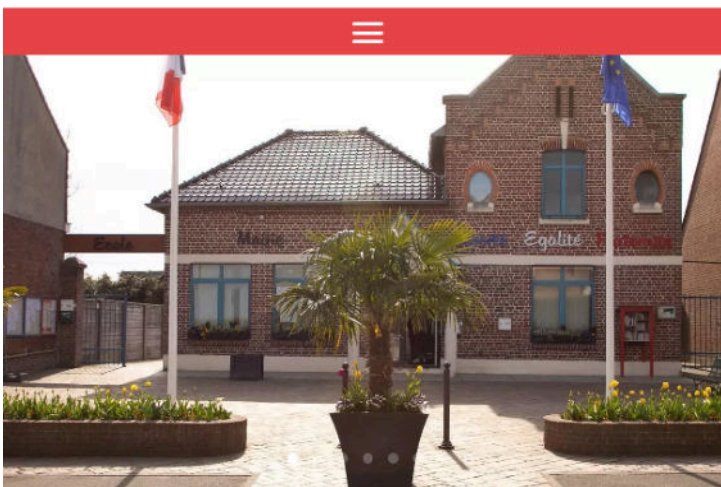




BONNE ANNÉE 2025

Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous présentent leurs meilleurs vœux et vous invitent à la **traditionnelle cérémonie des vœux** le **vendredi 17 janvier à 19 h** à la **Maison du temps libre**.

Toutes les photos des événements du village de l'année 2024 sont disponibles sur Flickr. Vous pouvez y accéder par le lien présent sur le site internet de la commune, en cliquant sur le logo rose (voir flèche bleue ci-dessous).



Mairie

132 rue de l'église
59320 Erquinghem Le Sec
03.20.44.72.34
mairie@erquinghemlesec.fr

Horaires d'ouverture :
le jeudi de 16h30 à 19h
ou sur RDV

Pour toute l'actualité :
www.erquinghemlesec.fr
la page Facebook
l'application Panneapocket

Travaux de restructuration et d'extension de la mairie

Les travaux ont débuté le 28 octobre par la signature des ordres de services donnés aux entreprises attributaires du marché public. Le calendrier prévisionnel s'étale sur 8 mois. Les premières semaines ont été consacrées à l'organisation et à la préparation du chantier. Les premiers travaux à l'intérieur du bâtiment se sont déroulés en fin d'année 2024, avant d'entrer dans une phase de plus grande ampleur en janvier.

Durant les travaux, l'entrée de l'école a été déplacée sur le côté droit de la mairie, pour des raisons de sécurité. A noter que la boîte à lire restera accessible pendant toute la durée des travaux.



Vie du village



La chorale Chant'Air Echo a fait salle comble pour son concert anniversaire le 14 novembre à l'église d'Erquinghem. Le public a pu une nouvelle fois apprécier l'excellente acoustique de notre église.

Le repas des aînés s'est déroulé dans la bonne humeur le 21 novembre à Bois-Grenier. Et le 21 décembre, les aînés ont reçu le traditionnel colis de Noël. Comme chaque année, la Municipalité a offert une coquille aux enfants de la commune et une place de cinéma aux adolescents.

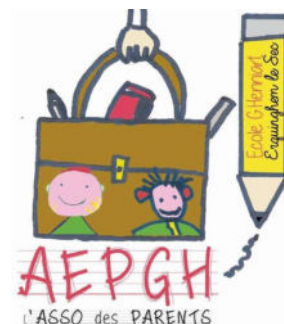


La fête de Saint-Nicolas, organisée par l'ACSE, a enchanté les enfants d'Erquinghem le Sec et d'Escobecques le 6 décembre. Un spectacle de marionnettes a été proposé et le grand Saint Nicolas a distribué des bonbons aux enfants sages.

ACSE



Le marché de Noël de l'école Ghislain Henniart a réuni les enfants et leurs parents à la Maison du temps libre le 13 décembre. Organisée par l'école communale et l'AEPGH, cette manifestation a permis aux parents d'élèves d'écouter les chants de Noël des enfants et d'acheter les jacinthes et autres objets qu'ils avaient réalisés.



Inscriptions à l'école. Les demandes d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire doivent être faites par mail à l'adresse viescolaire@erquinghemlesec.fr. Un rendez-vous vous sera ensuite proposé.

Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse dans les rues du village ainsi que sur la Voie verte, le chemin du Houblon et le stade.

Et rappelons, pour ceux qui n'ont toujours pas compris, que les déjections canines doivent être ramassées, par souci d'hygiène et par respect pour les habitants du village.

Code de la route

Stationnement. Pour rappel, le stationnement des voitures est interdit sur les trottoirs. Sur certains axes, des emplacements délimités sur la chaussée sont à votre disposition pour garer votre véhicule. Le trottoir situé devant votre maison n'est pas réservé à votre voiture, mais aux piétons.

La gendarmerie est en droit de verbaliser les contrevenants, les règles du code de la route s'appliquant dans le village de la même façon qu'en ville.

Le jeudi, le stationnement est interdit à l'entrée du chemin des Saules à partir de 18h00 afin de laisser la place au camion-pizzeria qui s'installe à cet endroit. Un panneau mentionne cette interdiction. Merci de la respecter.

La consigne est la même **le dimanche** pour le camion-burgers.



Priorité à droite. Les conducteurs qui descendent la rue de l'Église pour s'engager sur le chemin pavé doivent respecter la priorité à droite des véhicules venant de la rue du Cornet.

La vitesse est limitée à 30 km/h dans l'ensemble du village.



Le Conseil municipal s'est réuni le 02 décembre 2024

Le tarif des services a été révisé pour l'année 2025. Vous pouvez retrouver les tarifs des services périscolaires, des locations de la Maison du temps libre et des concessions au cimetière sur le site internet de la commune www.erquinghemlesec.fr

A noter que les Erquinghemois peuvent bénéficier de la location de la Maison du temps libre pour le week-end complet à mi-tarif, une fois par an, soit 380€. La disponibilité de cet équipement peut être consultée également sur le site de la commune.



Solidarité

Banque alimentaire. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des Erquinghemois, ainsi que l'école communale, qui se sont mobilisés fin novembre, en faveur de la banque alimentaire du Nord.



Dons. 220 € ont été remis à l'association *Médecins sans Frontières*, au nom de la commune. Ces fonds sont issus de la vente des emplacements de la braderie et du concours de pâtisseries de la fête du village.



Sécurité sanitaire

Monsieur le Préfet du Nord a renforcé les mesures de sécurité en cette période de risque élevé d'influenza aviaire. Ainsi, les détenteurs de basse-cour de moins de 50 volailles doivent :

- se déclarer en possession de volailles, via le cerfa n°15472*02, à transmettre à la mairie ou à renseigner en ligne ;
- claustrer ou protéger les volailles par des filets ;
- protéger le stock d'aliments, l'accès à l'approvisionnement des aliments et de l'eau et éviter tout contact avec des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'élevage ;
- déclarer toute mortalité ou comportement anormal à un vétérinaire.

Les symptômes observés chez les oiseaux contaminés sont :

- frilosité et tassement des oiseaux ;
- sous-consommation d'aliments et d'eau ;
- plumage ébouriffé ;
- troubles respiratoires ;
- chute brutale de la ponte.



Les infos du Service public



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Aides financières. Le site Service-Public.fr s'est enrichi avec la création d'une nouvelle rubrique dédiée aux aides financières auxquelles vous pouvez avoir droit. La rubrique est déclinée autour de 8 thèmes : enfant, études/apprentissage, logement, véhicule, emploi, handicap, personne âgée, décès.

Pour tous ces thèmes de la vie courante, vous pouvez bénéficier de certaines aides en fonction de votre situation et sous certaines conditions. Cet espace a pour vocation de centraliser toutes les informations sur les dispositifs existants.

Voici quelques exemples des situations traitées pour lesquelles les différentes aides possibles sont présentées :

vous déménagez, vous souhaitez faire des travaux dans votre logement, vous voulez passer le permis de conduire, vous venez d'être reconnu en situation de handicap, etc.

Vous pouvez retrouver cette rubrique dans l'onglet « Démarches et outils » de la page d'accueil du site www.Service-Public.fr

Infos vaccins

Depuis décembre 2024, le vaccin Shingrix contre le zona est remboursé à 65 % par l'Assurance maladie pour :

- les personnes de 65 ans et plus ;
- les personnes de 18 ans et plus dont le système immunitaire est défaillant en raison de pathologies innées (un déficit immunitaire primitif...) ou acquises (immunodépression liée à l'infection par le VIH...), ou en raison d'un traitement (la prise de traitements immunosuppresseurs...)



Santé de l'enfant : nouveau carnet et nouveau vaccin contre la méningite

La nouvelle version du carnet de santé de l'enfant en vigueur depuis le 1er janvier 2025 s'appuie sur les recommandations du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) avec des conseils personnalisés aux parents et une protection élargie en matière de vaccination, notamment contre les méningocoques.



Ce nouveau carnet de santé vise à personnaliser le suivi médical grâce à des conseils adaptés à chaque tranche d'âge. Les parents disposent ainsi de recommandations précises sur la santé et le bien-être de leur enfant.

Les messages destinés aux parents ont été mis à jour sur les points suivants :

- les conseils pour élever son enfant sans violences
- les tableaux relatifs à l'introduction des aliments
- les conseils concernant le sommeil de l'enfant
- les conseils sur l'utilisation des écrans
- les repères pour dépister les troubles du neuro-développement
- des questions sur la pratique d'une activité.

À partir du 1er janvier 2025, une nouvelle obligation vaccinale pour les nourrissons entre en vigueur. La vaccination contre les méningocoques ACWY et celle contre le méningocoque B deviennent obligatoires pour les nourrissons. La vaccination contre le méningocoque C, déjà obligatoire depuis 2018, sera remplacée par celle contre les méningocoques ACWY. La vaccination contre le méningocoque B, jusqu'ici recommandée, devient quant à elle obligatoire.

Cette décision a été prise en réponse à l'augmentation des cas de méningites en France et à l'évolution des souches responsables de ces infections afin de mieux protéger les enfants contre ces infections graves.

La vaccination des enfants de 11 à 14 ans est fortement recommandée.



FIESTA, 7^e édition thématique de lille3000 : appel à volontaires pour participer à la parade d'ouverture. L'association lille3000, en partenariat avec la MEL, la ville de Lille et la région Hauts-de-France, vous invite à rejoindre la grande parade du 26 avril 2025. La préparation des bénévoles aura lieu en janvier et février : répétitions, ateliers de fabrication d'accessoires et de costumes, etc.

Contact 03.28.52.3000



ETAT-CIVIL

Nov 2024 - Jan 2025



Naissance :

DO CARMO GONCALVES Anna,
Domaine du Haut-pavé, le 24/11/2024



CALENDRIER

17 janvier : Cérémonie des vœux

08 mars: Accueil des nouveaux-nés et des nouveaux habitants

26 avril: Troc plantes au jardin partagé